Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260608-2026_53-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	22
Représentés	:	2
Votants	:	24

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 2 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 2 juin 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. GROSBOIS, M. VALLET, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. ARNAUD donne pouvoir à M. GUINARD
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Étaient absents **:**
Mme JOURDY
Mme MARET
M. VALET

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-53- Finances- Approbation de l'avenant n°2 relatif à la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) – Rénovation énergétique et extension du complexe sportif

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux délégations du Conseil municipal au Maire en matière de marchés publics ;
Vu la délibération n°2025-01 en date du 3 février 2025 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, et notamment son point relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 30 000 € HT ainsi que leurs avenants dans la limite de 15 % du montant initial ;
Considérant la demande de la Trésorerie de Montfort-sur-Meu en date du 8 juin 2026,

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique et d'extension du complexe sportif, une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) a été confiée à EKIUM le 22 décembre 2023 pour un montant initial de 16 660,00 € HT.

Cette mission avait été établie sur la base d'une durée prévisionnelle de travaux de 12 mois et d'une enveloppe financière de travaux estimée à 1,8 M€ HT.

Depuis la contractualisation, le projet a connu une évolution de son programme, se traduisant par :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260608-2026_53-DE

- Une réévaluation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux à plus de 3 M€ HT ;
- Une prolongation de la durée du chantier à 18 mois.

Ces évolutions ont entrainé une augmentation des missions de coordination, de planification et de suivi du chantier relevant de la mission OPC.

En conséquence, un avenant a été conclu avec le titulaire afin de tenir compte de ces modifications, portant le montant du marché à 27 500,00 € HT, soit une augmentation de 10 840,00 € HT par rapport au montant initial.

Il est précisé que cet avenant a été signé le 13 mars 2025.

Considérant que cet avenant excède la limite fixée par la délibération de délégation consentie au Maire en matière de marchés publics pour les avenants supérieurs à 15 % du montant initial ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** l'avenant n°2 au marché de mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) conclu avec EKIUM, portant le montant du marché de 16 660,00 € HT à 27 500,00 € HT ;
- **PRENDRE ACTE** de la signature de cet avenant intervenue le 13 mars 2025 ;
- **AUTORISER** la régularisation de cet avenant au titre de la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document administratif, financier ou technique nécessaire à l'exécution de cet avenant et à sa mise en œuvre comptable ;

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE